

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 623

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **15 mars 2021**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 623** modifiant le règlement numéro 33 autorisant la délivrance de constats d'infraction par divers représentants de la Ville afin d'y intégrer le pouvoir d'application réglementaire.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Saint-Hyacinthe, le 24 mars 2021



Me Isabelle Leroux, ll.m
greffière adjointe